



Extrait du Registre
Du Comité des AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022
N° 20220034

Le dix-huit décembre 2022, le treize décembre 2022 le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy les valenciennes.

Madame la Présidente rappelle que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée convoquée le 08 décembre 2022, où le quorum n'avait pas été atteint et que la présente séance a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 09 décembre 2022.

Date de la 1 ^{ère} convocation :	02/12/2022
Date de la 2 ^{ème} convocation :	09/12/2022
Membres en exercice :	32
Présents :	12+1 pouvoir
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet : 20220034 : Approbation du procès-verbal des délibérations du 17 octobre 2022

Titulaires présents : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », Habiba BENNOUI « Aulnoy les valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien « Maing », GOURDIN Alison « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », BISIAUX Christian « Verchain Maugré »

Suppléants présents :

Titulaire absents – excusés : DUSART Julien « Aulnoy les valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal pouvoir donné à RAMEZ Damien « Maing », HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », POTIER Sylvia et TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith saint Léger », GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Monsieur le Président DONNE LECTURE à l'assemblée du procès-verbal des délibérations prises en séance du 17 octobre 2022.

Le Comité syndical

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité sans observations, ni modifications le procès-verbal des délibérations prise en séance du 17 octobre 2022.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**



**Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :**

COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022
PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et deux, le dix-sept octobre, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Isabelle CHOAIN, Présidente du Comité des âges du Pays Trithois au Comité des âges d'Aulnoy lez valenciennes

Date de la 1ère convocation :	11/10/2022
Membres en exercice :	32
Présents :	21 + 1 pouvoir

Titulaires présents : ANDRÉ Liliane et DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien et Habiba BENNOUI « Aulnoy lez valenciennes », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien et DESROUSSEAUX Chantal « Maing », HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », SEREUSE Elisabeth « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique « Trith saint Léger », BISIAUX Christian et GABELLÉ Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : DOYEN Jean Claude « Rouvignies »

Titulaire absents – excusés : BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal et JOURNET Karl « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », GOURDIN Alison « Monchaux sur Ecaillon », DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », POTIER Sylvia et TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud « Rouvignies », YAHIAOUI Malika pouvoir donné à SAVARY Dominique « Trith Saint Léger »,

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Administratives présents : Denis RODOT, Peggy FREUZE, Laurent GILLERON, Hélène DAMEZ, Benoit BRISON et Marie Ange DOUVRY

Ordre du Jour de la Séance :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 16 juin 2022
2. Budget prévisionnel 2023 annexe « CIG »
3. Décision modificative du budget annexe « CIG » 2022- ouverture de crédits n°1
4. Virement de crédits DM N°2 2022-CIG
5. Prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale

Madame la Présidente passe à l'ordre du jour.

Délibération	Points abordés au Comité syndical	Explications	Décisions
20220029	Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 16 juin 2022	Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée du procès-verbal des délibérations prises en séance du 16 juin 2022	Adopté à l'unanimité
20220030	Budget annexe « CIG » 2023	<p>Madame la Présidente demande à l'assemblée d'approuver le budget annexe de simplification « CIG » tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M22.</p> <p>Monsieur RAMEZ Damien, délégué de la commune de Maing souhaite prendre la parole et demande que son intervention soit inscrite au procès-verbal</p> <p><i>Intervention de Monsieur RAMEZ :</i></p> <p><i>Le budget prévisionnel 2023 du CIG fait apparaître un déficit prévisionnel de 550 000€ ce qui devrait porter le déficit cumulé du CIG en 2023 à un peu plus de 2.5 millions d'euros.</i></p> <p><i>Depuis le début de la mandature en 2020, ce déficit a été multiplié par 2, ce qui portera la dette par habitant à 46€ contre 23.50€ en 2020. Il y a un réel risque sur les finances des communes si elles sont contraintes de combler ce déficit.</i></p> <p><i>La situation semblait s'améliorer en 2019 mais elle se dégrade à nouveau à un rythme plus soutenu depuis 2020. Si la crise COVID explique en partie cela, il n'en reste pas moins que les activités sont fortement déficitaires et font courir un risque sur l'institution.</i></p> <p><i>Le SPASAD qui cumule un déficit de 460K€ depuis 2020 et qui vient « manger » l'excédent du SSIAD et ESAD »</i></p> <p><i>Les accueils de jours, toujours déficitaires, La reprise de la résidence « Arthur Musmeaux » fait courir un risque sur l'ensemble du CIG car elle cumule sur les 4 dernières années un déficit de 366K€</i></p> <p><i>Il est urgent de prendre des mesures pour un retour à l'équilibre « mesures structurelles et statutaires) et de se poser la question du maintien ou non de certaines activités déficitaires. Nous sommes à mi-mandat et il nous faut un plan de retour à l'équilibre.</i></p> <p>Après l'intervention de Monsieur RAMEZ, Madame la Présidente demande à l'assemblée de voter le BP 2023 du CIG</p>	Approuvé à l'unanimité

20220031	Décision modificative du budget annexe « CIG » 2022 – ouverture de crédits n°1	Madame la Présidente propose l'ouverture de crédits sur le budget prévisionnel 2022 du CIG comme dans le document de travail joint.	Adopté à l'unanimité
20220032	Virement de crédits DM N°2-2022 CIG	Madame la Présidente propose des virements de crédits au budget prévisionnel 2022 comme dans le document de travail joint.	Adopté à l'unanimité
20220033	Prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale	Madame la Présidente rappelle le décret n°2022-728 du 28 avril 2022, relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale. Madame la Présidente demande de l'autoriser à signer la convention du Département du Nord pour l'octroi d'une prime de revalorisation.	Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente clôture la séance

Fin de la séance à 19h30

Isabelle CHOAIN